

PCF

Fédération des Côtes d'Armor

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



À propos de la réouverture de l'usine de fabrication de masques de Plaintel

Le contexte d'urgence sanitaire que nous connaissons au plan mondial met, aujourd'hui, particulièrement en lumière les responsabilités des décisions prises sur le plan économique et social par les États.

À l'instar de l'entreprise Luxfer dans le Puy de Dôme, unique fabricant de bouteilles d'oxygène médical en Europe, aujourd'hui en cessation d'activité, la fermeture de l'usine de fabrication de masques de Plaintel (Giffard, Dalloz puis Honeywell) en 2018 montre aujourd'hui les conséquences d'un abandon des savoir-faire et des outils industriels.

Comme pour d'autres entreprises malheureusement, ces abandons tiennent toujours à deux causes essentielles :

- la non-prise en compte des alertes des salarié·e·s et la non-anticipation des besoins industriels en matière médicale et sanitaire,
- la recherche du profit maximum et la loi du marché.

À ces causes, il faut ajouter le désengagement de l'État et des gouvernements successifs causant irrémédiablement la chute de l'entreprise liée au marché sanitaire.

En effet, selon un article signé de Benoît Collombat et de la Cellule investigation de Radio France ⁽¹⁾, « l'activité d'Honeywell de masques respiratoires jetables en Europe, dont celle de HSP (Honeywell Safety Products) Armor, est une activité rentable. » est-il écrit dans un rapport d'audit du groupe qui conclut : « la rentabilité économique [de l'usine] est avérée mais trop faible pour les standards du groupe Honeywell ». D'où la délocalisation vers la Tunisie et la Chine.

C'est à la lumière de ces causes et de ces responsabilités qu'il est nécessaire d'envisager la reprise d'une activité industrielle sur ce secteur d'activité.

- L'outil industriel est aujourd'hui cassé et inexistant. Certes, mais l'expérience montre la nécessité de « relocaliser » certaines productions « décisives » et « vitales » afin d'en garantir la maîtrise. Le savoir-faire détenu par les salariés de Plaintel est, de ce point de vue, un atout sur lequel il faut s'appuyer.

- Il est donc également nécessaire de penser un « modèle économique » qui ne soit pas sous la coupe de la seule « concurrence libre et non faussée » et de la loi du seul profit ainsi que la garantie d'une gestion des commandes et des stocks qui permettent la viabilité du projet.

- Enfin, l'expérience le montre avec une particulière acuité : cette production doit être mise sous « surveillance » démocratique afin que de telles situations ne puissent se reproduire. Cette surveillance devra être conférée aux salariés en tout premier lieu (si on les avait écoutés, nous n'en serions pas là...), mais également à la population et ses représentants au plan local (les réponses du ministère de l'Économie sur le caractère « non stratégique » de l'entreprise sont lourds de conséquences).

La relance de l'activité engage la responsabilité de l'État à qui une part essentielle des productions de la nouvelle entreprise sera destinée. Il doit veiller à la mise à disposition des financements nécessaires à la reprise de l'activité, par l'intermédiaire de Banque Publique d'Investissement France. La Banque de France doit déclarer cette avance de fonds éligible au refinancement de la Banque Centrale Européenne au taux de - 0,75 %, actuellement pratiqué pour ses refinancements de long terme ciblés.

Nous sommes déterminés à nous associer à la recherche de solutions avec toutes les parties qui s'engagent pour construire un projet répondant aux besoins sanitaires en France.

Christine Prunaud - Sénatrice des Côtes d'Armor

Cinderella Bernard - Présidente du groupe des élus communistes au Conseil départemental

Christiane Caro – Membre de la commission nationale santé du PCF

Yannick Le Cam – Secrétaire de la fédération du PCF des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le 13 avril 2020

(1) [L'usine bretonne qui alimentait la France en masques : histoire secrète d'un saccage industriel](#) - Par Benoît Collombat et Cellule investigation de Radio France - 03/04/2020

Contact : Yannick Le Cam - 06 79 42 52 61 - ylecam.pcf22@orange.fr